L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 21 JANVIER 1891.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français industrieux et bien recommandé, pouvant se rendre utile à tout, demande emploi dans une famille ou une institution. Louis Muller, aux soins de J. Pocheron, coin Bienville et Royale. 20jan—3f

ON DEMANDE.

ON demande—Femme de chambre, ainsi qu'une bonne cuisinière. S'adresser 407 Esplanade, coin Dorgenois. 20 jan—1f

ON demande—Une cuisinière stable, pour une famille de quatre personnes. Doit parler français. S'adresser 314 av. St-Charles, coin Clio. 17jan—3f

PERDUE.

Une chienne de chasse, noire, tachetée de blanc au poitrail, âgée de cinq mois, haute sur pattes, répondant au nom anglais de FAN. Une récompense sera donnée à qui la ramènera au numéro 78 rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine. 29 nov—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George Dietrich, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,935—Division B—Attendu que George Dietrich, Jr., a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Dietrich, Sr., décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 janv—21 25 30

Succession de Dominique Rousse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,475.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Clémence Gonthier Rousse, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 janv—21 25 30

Succession de Charles Buhler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 30,893—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Wirth, exécuteur testamentaire datif, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 janv—21 25 30

Succession de Munroe Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,351—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John P. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 jan—21 25 30

Succession de Gregorio Palisser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,513—Division C.—Attendu que Mme Amelia Berry, femme de Gregorio Palisser, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gregorio Palisser décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 janv—13 18 22

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,967.—Division B.—D. D. Hackney vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire David D. Hackney soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée, et tenue pardevant Fred Zengel, notaire, en son bureau, No 49 rue du Camp, en cette ville, lundi le 23me jour de février 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que H. B. B yant Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 janv—20—fév 7 23

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,884—Division — W. N. McGrath, individuellement et comme membre [illegible] James McGrath, et la dite raison sociale [illegible] leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de W. N. McGrath et de la raison sociale de la succession de James McGrath soit convoquée et tenue pardevant Martin Voorhies, notaire en cette ville, commençant le 17 février 1891, à 11 heures A. M. Que A. Bernau, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures contre la personne de William N. McGrath et contre les biens de la dite raison sociale soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 jan—13 27—fév 17.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,824—Division A—Julea C. Eyrich vs ses Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Julea C. Eyrich soit convoquée et tenue par devant George C. Préot, notaire en cette ville, le LUNDI, 9me jour de février 1891, à 11 heures A. M., dans le but de voter sur son application pour un répit de un, deux et trois ans sans intérêt et que ses créanciers soient notifiés d'assister à la dite réunion; que la dite réunion et son objet soit publiés et que A. L. Tissot, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures contre le pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 5 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
6 jan 6 20—9 fev

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31 847—Division A—James Tierney vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire James Tierney soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant William Octave Hart, notaire, le MERCREDI, 21me jour de janvier 1891, à 11 heures A. M., afin que l'insolvable leur soumette un tableau de ses affaires, et qu'il obtienne sa décharge de toute dette; pour élire un syndic et prendre en considération toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du pétitionnaire James Tierney insolvable, soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN Député Greffier.
8 jan—8 14 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 31,649 — Division D.—E. et S. Wusthoff vs leurs créanciers. Ordre de Cour—Que la cession des biens faits par les dits E. et S. Wusthoff soit acceptée, et il est de plus ordonné que toutes poursuites contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues, et qu'une réunion de leurs créanciers ait lieu, conformément à la loi, MERCREDI, 21 janvier 1891, à 11 heures A. M., pardevant Henry S. Garland, Jr, notaire, en son bureau, No 13 Commercial Place, en cette ville, pour voter sur l'acceptation de cette cession, la décharge des insolvables et la disposition de leurs biens, et pour nommer un syndic; et il est de plus ordonné que Charles Forman, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1890.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18déc—18 30 jan 10 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 31,873, Division C.—E. A. Tylar's Son, Louis E. Tyler vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis E. Tayler, faisant des affaires sous le nom et titre de E. A. Tylar's Son, soit, et est par le présent, acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. J. Aleix, notaire, en son bureau, No 137 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 13me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et de voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. L. Peytavin, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1891.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10jan—10 28 fév13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,886—Division C.—Mme M. A. Field et al. vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Mme Mary Ann Farrell femme de Spencer Field [illegible] autorisée par son mari, soit convoquée et tenue pardevant James J. Woulfe, notaire, en son bureau, No 135 rue Gravier, en cette ville, le MARDI, 17me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur la demande de la dite [illegible] pour un répit, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que A. K. Andrews, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 jan—17 19 29—fév 2 9 16

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 20 JANVIER—CLASSE No 118
Tirage de 4 heures P. M.

19	76	50	6	34	54	45	51	72	75	19	53	74	

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 20 janvier 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre), et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots. Situation actuelle qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 FEVRIER 1891.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...$300,000, soit		$300,000
1 Lot de...	100,000	100,000
1 Lot de...	50,000	50,000
1 Lot de...	25,000	25,000
2 Lots de...	10,000	20,000
5 Lots de...	5,000	25,000
25 Lots de...	1,000	25,000
100 Lots de...	500	50,000
200 Lots de...	300	60,000
500 Lots de...	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...$500, soit	$50,000
100 Lots de...$300,	30,000
100 Lots de...$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900

3,134 Lots se montant à.....$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPÉCIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie devrait continuer de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec grand soin et toute l'attention donnée au détail, ils continueront à porter la signature de M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres clichés puissent être soigneusement gravés avec la signature de son nouveau président, Paul Conrad.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les acheteurs reçoivent d'énormes commissions, que tâchez en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION SPLENDIDE ET RARE

Pour placements sûrs et fructueux.

TRÈS FORTE VENTE

—DU—

BIEN - FONDS

—DANS LE—

Premier et Sixième Districts.

VENTE PARTICULIÈREMENT ATTRAYANTE

Sans égard à aucune estimation

A DOUZE MOIS DE CRÉDIT

—DE—

Résidence et de Magasins par le Shérif Civil

COMPRENANT:

Cottage simple en bois, No 719 rue Annonciation.

Cottage simple en bois, coin Louisiana Avenue et Laurel.

Cottage double, en bois, Nos 627 et 629, rue Constance.

Cottage double, en bois, Nos 631 et 633, rue Constance.

Cottage simple, en bois, No 635 rue Constance.

Cinq jolis cottages simples, en bois, Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003, rue Magazine.

—ET LES—

Grands et solides Magasins Nos 60, 62 et 64

RUE TCHOUPITOULAS,

S'ouvrant sur la rue du Commerce.

Le tout décrit plus complètement ci-dessous dans le corps de l'annonce.

PLANS EXPOSÉS A LA BOURSE.

—Dans l'affaire de—

John T. Hardie et autres contre Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,523—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, désigné par le No 5 sur une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, le 19 octobre 1871, laquelle esquisse est annexée à un acte de dépôt passé au bureau de James Fahey, notaire, le 19 octobre 1871, et mesurant, d'après le dit relevé, 32 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 162 pieds 10 pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, en bois, situé No 719 rue Annonciation dans l'îlet borné par les rues Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et renfermant deux chambres, une salle à manger, une cuisine, avec hangars, etc.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et le même îlet que le lot ci-dessus décrit, désigné par le No 12 et mesurant 22 pieds de face à l'avenue Louisiana sur 160 pieds de profondeur et face à la rue Laurel, formant le coin de ces deux rues.

Les améliorations consistent en un cottage simple, en bois, formant le coin de l'avenue Louisiana et de la rue Laurel [illegible] chambres, une salle à manger, [illegible].

3° Quatre certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Toledano et Magazine et l'avenue Louisiana, désignés par les Nos 3 à 6 inclusivement et mesurant: Les lots Nos 3 et 4, 33 pieds 4 pouces de face à la rue Constance, sur 197 pieds 4 pouces de profondeur. Les lots Nos 5 et 6 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Constance sur 159 pieds 2 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent:

Premièrement.—Le cottage double en bois portant les Nos 627 et 629 rue Constance, au coin de Louisiana et de la rue Toledano, carré d'îlet borné par la rue Magazine; un cottage double en bois de chaque côté, chacun ayant salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, avenue, etc. Le terrain mesure environ quarante pieds de façade rue Constance, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, tout plus ou moins.

Deuxièmement.—Le cottage double en bois portant les Nos 631 et 633 rue Constance, dans le même carré que le précédent et y attenant, ayant corridors, salons, deux chambres à coucher, salle à manger, office, cuisine, cabinet et auvents. Le terrain mesure cinquante-quatre pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Troisièmement.—Le cottage simple en bois, No 635 rue Constance, dans le même carré que le précédent, et attenant, ayant corridor, salon, trois chambres à coucher, salle à manger, chambre de domestique, cuisine, auvents. Le terrain mesure trente-huit pieds de façade sur la rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

4° Six certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Camp, Magazine, Amélie et Antonine, désignés par les Nos de 1 à 6 inclusivement, et mesurant comme suit: les terrains de 1 à 4 inclusivement se touchent et mesurant chacun trente-trois pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds de profondeur, entre parallèles; le terrain No 1 fermant le coin des rues Magazine et Antonine. Le terrain No 5 forme le coin des rues Magazine et Amélie et mesure trente-six pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur du côté du terrain No 4, de cent-vingt pieds, et une profondeur et façade rue Amélie de cent-vingt pieds, quatre pouces et une ligne, et vingt six pieds, deux lignes de largeur à l'arrière, et le terrain No 6, un terrain pieds; trente-deux pieds, un pouce, une ligne façade rue Amélie, sur une profondeur sur une ligne s'étendant de la rue Antonine à la rue Amélie, et divisant le dit terrain de l'arrière partie des terrains Nos de 1 à 5, de cent cinquante huit pieds et trois lignes, et une profondeur de l'autre côté, le divisant du terrain No 7 de cent cinquante-cinq pieds, quatre pouces et six lignes—mesure américaine.

Les améliorations comprennent les cinq cottages désirables en bois Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003 rue Magazine, et formant les coins des rues Antonine et Amélie, dans le carré d'îlet borné par la rue du Camp, chacun ayant corridor, gaz, neuf chambres. L'étendue de tout le terrain étant d'environ cent soixante-huit pieds de façade rue Magazine, sur envi on cent cinquante-huit pieds du côté de chacune des rues Amélie et Antonine, le tout plus ou moins. Voir le plan pour les dimensions de chaque terrain à la Bourse.

5° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, conformément à un plan d'Edgard Pilié, architecte, en date du 15 février 1854, et mesurant d'après ce plan, mesure américaine, cinquante pieds de façade rue Commerce, quarante-neuf de largeur à l'arrière, cinquante-deux de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Poydras, et soixante-un pieds, cinq pouces de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Lafayette.

6° Un certain terrain ou morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que le précédent, et carré borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, désigné par les lettres A, B, D, E, F, A, sur un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du 6 janvier 1829, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferran, ancien notaire, le 15 février 1831, étant un terrain irrégulier mesurant cinquante-trois pieds sept pouces et demi de façade rue Tchoupitoulas, sur une première profondeur sur une ligne le séparant de la propriété de L. M. Mollola, de quatre vingts pieds neuf pouces; de là devenant plus droit de quatre pieds six pouces, et sur une seconde profondeur de cinquante-deux pieds; de là se joignant à la rue du Commerce, où le dit terrain mesure quatre pieds sept pouces de façade sur la dite rue; la ligne séparant ce terrain, de l'autre côté de la propriété actuellement ou anciennement à G. Byrne, mesurant de la rue Tchoupitoulas à la rue Commerce, cent trente-quatre pieds sept pouces.

7° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le mêmes district et carré que le précédent, désigné par le No 1 sur un plan de C. F. Zimpel, voyer, le 28 février 1835, et déposé comme plan No 8 dans le livre des plans de Jules Mossy, notaire, en cette ville; le dit terrain mesurant vingt pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur soixante-cinq pieds de profondeur du côté adjacent à la propriété de l'Asile Poydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur de l'autre côté.

8° Un autre certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré que le précédent, du côté ouest de la rue Commerce, désigné par le No 2 sur un plan de C. F. Zimpel, voyer, en date du 25 février 1835, et déposé comme plan No 8 bis dans le livre des plans dudit Mossy, notaire; ledit terrain mesurant, au pied anglais, vingt-un pieds un pouce et quatre lignes de façade sur ladite rue Commerce, sur une profondeur de soixante-cinq pieds neuf pouces sur la ligne qui touche à la propriété de l'Asile Poydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur de l'autre côté.

Les améliorations sur les propriétés décrites en 5ème, 6ème, 7ème et 8ème lieu comprennent les grands et magnifiques magasins admirablement bien construits portant les Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas, s'ouvrant rue Commerce, occupés par la grande maison d'épiceries en gros de M. Bouve & Castles. Cette propriété de choix est peut-être la meilleure en ville pour le commerce d'épicerie, et ce qu'il s'y fait, car d'être le mieux conditionnée au fond pour épicerie, étant munie de tous les accessoires modernes pour le commerce gros et détail, d'épiceries.

Les bâtisses sont nouvelles et ont été construites avec grand soin. Elles ont l'avantage d'être desservies par des entrées sur deux rues. Toutes qu'elles sont actuellement, elles seraient toujours occupées par des locataires de premier ordre, à des prix élevés, mais si on le désirait, on pourrait facilement les subdiviser en plusieurs magasins, attendu qu'elles ont été construites en prévision d'une semblable éventualité.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cela étant le second et le dernier encan, les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus haut et dernier enchérisseur, respectivement, pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit, les acheteurs respectifs fournissant une caution avec une bonne et solvable sécurité, portant un intérêt à raison de huit pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement et garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés respectives pour lesquelles ils pourront être donnés jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs respectifs auront, au moment de la vente, à déduire du montant de leur enchère, et payer comptant, la proportion de l'impression, des frais et charges, frais d'avocat etc., dus par chaque propriété; les dites proportions s'élevant plus ou moins comme suit, à savoir:

Sur la propriété No 719 rue Annonciation [1ère propriété] environ $130 00.
Sur la propriété coin avenue Louisiane et rue Laurel [2me propriété] environ $215 00.
Sur la propriété Nos 627 et 629 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $305 00.
Sur la propriété Nos 631 et 633 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $ 28 00.
Sur la propriété Nos 635 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $234 00.
Sur la propriété No 995 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $345 00.
Sur la propriété No 997 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $323 00.
Sur la propriété No 999 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $323 00.
Sur la propriété No 1001 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $ 23 00.
Sur la propriété No 1003 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $345 00.
Sur la propriété Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas [composée des propriétés 5me, 6me 7me et 8me décrites] environ $6,500 00.

Et les dits acquéreurs auront aussi au moment de la vente à déduire du montant de leur enchère et payer comptant le montant des Taxes d'Etat, de Paroisse et municipales sur les dites propriétés respectivement, les dites taxes s'élevant comme suit, à savoir:

Sur la propriété No 719 rue Annonciation [1ère propriété] environ $25 00.
Sur la propriété coin Louisiana Avenue et la rue Laurel [2me propriété] environ $40 00.
Sur la propriété Nos 627 et 629 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $60 00.
Sur la propriété Nos 631 et 633 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $60 00.
Sur la propriété No 635 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $30 00.
Sur la propriété No 995 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété No 997 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété No 999 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété No 1,001 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété No 1,003 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas [composé des 5me, 6me, 7me et 8me propriétés décrites] $1,010 00.

Aussi, après le paiement comptant des frais et charges et taxes sur la propriété particulière acquise, l'acquéreur fournira une caution pour la différence entre le montant de son enchère et le montant payé par lui, comptant etc., ainsi que cela est clairement expliqué ci-dessus.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 jan—21 28—fév 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Maria Camilla Prats et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,131—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 24 janvier 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre ou morceau de terrain, située dans le premier district de cette ville, carré compris entre les rues Julie, Cypress, Howard et Liberté, et ayant les dimensions suivantes, savoir: cent vingt-cinq pieds de façade à la dite rue Liberté cent quatorze pieds, plus ou moins, de profondeur et de face sur la rue Cypress, cent soixante-dix-neuf pieds, plus ou moins, de profondeur sur la ligne qui s'étend de la rue Liberté vers la rue Howard et cent soixante-treize pieds quatre pouces, plus ou moins, sur la ligne intérieure s'étendant de la rue Cypress vers la rue Julie. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits passages, privilèges qui y appartiennent; laquelle propriété était alors étable comme Fabrique de Mousse, ensemble avec 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en nantissement et attachées à la dite propriété.

2° Un certain terrain, situé dans le Second District carré compris entre les rues Chartres, Madison, Dumaine et Levée, désigné par le No 2 sur un plan de C. De Armas, voyer, le 19 janvier 1852, et déposé en l'étude d'Antoine Doriocourt, notaire en cette ville: lequel dit terrain mesure vingt-trois pieds un pouce plus ou moins, de façade rue de Chartres, sur une profondeur de soixante quinze pieds six pouces, ensemble avec la bâtisse en briques à trois étages, cuisine et autres améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, ainsi que 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en nantissement, attachées à la dite propriété.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Sur la première propriété décrite: Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit la somme de $1,144, montant de la dette du prêt sur les actions avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1876, et la somme additionnelle de $1,824, le montant des contributions sur 104 actions du dit capital avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $52 à partir du 1er décembre 1877, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété premièrement décrite.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué, sur 104 actions, dette non encore due mais sujet à être demandée selon la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de $7,488, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane selon la charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

Sur la propriété deuxièmement décrite.

Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme mille cinquante-quatre dollars, montant de la dette du prêt sur les actions, avec intérêt à 10 pour cent par an du 1er novembre 1876 et de plus la somme de dix-neuf cent vingt-quatre piastres, montant des contributions sur 104 actions du dit stock avec intérêt à 8 pour cent par an sur $52 à partir du 1er décembre 1877, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété deuxièmement décrite.

L'acquéreur, en outre, assumera le reste de la dite dette du fonds capital hypothéqué des dites 104 actions qui n'est pas encore due, mais dont paiement peut être demandé en vertu de la charte et des règlements de la Banque, savoir: La somme de sept mille quatre cent quatre-vingt huit dollars; et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et de ses règlements; et le reste s'il en est du prix de l'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 déc—22 29—janv 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le shérif civil de propriété améliorée connue comme les Nos 47 et 49 rue Palmyre, entre Roman et Prieur.

J. H. Mitchell vs Mme M. E. Gaines.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 29,280—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Palmyre, Roman et Prieur, connu comme le carré No vingt-huit; le dit terrain faisant partie de la terre désignée par les Nos six et sept, et mesurant trente-huit pieds de façade rue Palmyre, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage double portant les numéros municipaux 47 et 49 de la rue Palmyre, et avec tous les droits, passages et privilèges qui s'y trouvent ou qui en quelque sorte y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de M. J. Cunningham par acte pardevant B. Rouen, notaire, le 4 février 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 jan—7 14 21 28—fév 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, coin des rues Magazine et Delachaise, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Live Oak et Aline.

James Fahey, tuteur du mineur H. Peter Pocheia vs Joseph Wessing.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,624.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième (6me) district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Live Oak, Delachaise et Aline, désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, d'après le plan No 52 et mesurant comme suit: le terrain No 5, vingt-huit pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt-huit pieds et trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 6 forme l'angle des rues Magazine et Delachaise, et a vingt-sept pieds six lignes de façade rue Magazine, trente-sept pieds six pouces cinq lignes de largeur à l'arrière; cent vingt-huit pieds huit pouces et six lignes de profondeur et de façade rue Delachaise; cent vingt-huit pieds et trois pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 5.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 janv—5 12 19 26—fév 27

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hibernia Assurance Co. vs. Mme B. M. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,584.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui lui appartiennent et désignée par la lettre B, No 159, sur un plan tiré par Arthur de Armas, le 25 mars 1871 et déposé comme plan G A l'étude de Théodore Guyol, notaire, pour référence. La dite portion de terre est bornée par les rues Melpomène, Dupré ou Cinquième et Upperline est de forme triangulaire et est subdivisée en sept lots d'après le dit plan, et a été achetée par Alex. McKee, de la succession de Henry Parish, par un acte passé à l'étude de Théodore Guyol, le 25 avril 1871. Acquis par Emma Adams par achat de Alexander McKee d'après un acte pardevant Théodore Guyol, notaire, le 5 septembre 1872.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22déc—22 29—5 12 19 24 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Septième District.

Louisiana Homestead Association vs Joseph H. Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,630—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certaines portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situées dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 107, borné par l'avenue Carrollton, les rues Burthe, Short et Treizième, mesurant chacune trente pieds de face à l'avenue Carrollton, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, bornées sur le côté le plus rapproché de la rue Treizième par la propriété de M. Williams, et sur le côté le plus près de la rue Burthe par la propriété des héritiers de H. H. Gegreve, et composées du tout des lots de devant Nos 4 et 5 sur toute la profondeur des dits lots, moins cinq pieds.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
5 jan—5 12 19 26—fév 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, coin des rues Canal et St-Jean, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Donne et St-James.

Très élevée et connue comme la "Boone's Grocery"

Fanny M. Mills, autorisée, vs Mary E. Blandin et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,034—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Une portion de terre située et étant dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Douane, St John et St-James, formant le coin des rues Canal et St-John, et mesurant soixante-quatre pieds quatre pouces de façade sur la dite rue du Canal sur cent dix pieds de profondeur et de façade rue St-John, entre lignes égales et parallèles.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 jan—12 19 26—fév 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant le coin des rues Tonti et Dumaine, bornée par les rues Canal et Rocheblave.

E. Teilhard vs A. Briffed.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,872.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et appartenant, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 304, borné par les rues Dumaine, Canal, Tonti et Rocheblave, désignés comme lots Nos 26 et 27, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté le 13 avril 1891, mesurant chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Douane, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, bornés dans le fond par les lots 3 et 4, sur le plan ci-dessus, en commune avec les dits lots et autres. Le lot No 27 forme le coin des rues Tonti et Dumaine; le dit plan est déposé au bureau de A. C. Ainsworth, ex notaire, comme plan No 7.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse de Mlle Julie Boudet d'après un acte passé le 12 décembre 1886 pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 janv—20 27—3 10 17 21 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Martha B. Henley vs Joseph M. Ashley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 31,797.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, [illegible] dans le 5me district de cette ville, dans McDonoghville, sur la droite du fleuve et étant la moitié du lot désigné par le No 7 de l'îlet No 13 sur le plan préparé par Joseph Pilié daté le 5 décembre 1832 et déposé au bureau de A. Grivot, ex notaire public en cette ville laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Jackson, sur cent quarante pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, compris entre les rues Marché, Jackson, Madison et Jefferson.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6jan—6 13 20 27 fév 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété près du parc Aubeon.

John P. O'Connell vs Albert S. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,056.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, le SAMEDI, 14 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une portion de terre dans le sixième district de cette ville, à Burtheville, borné par les rues Live Oak, Calhoun et Laurel et la propriété de Foucher de Cires maintenant connu comme City Park; la dite portion de terre étant désignée dans les rues Calhoun et Laurel et mesure cent quarante quatre pieds sept pouces et sept lignes de face à la rue Calhoun sur une profondeur et face à la rue Laurel de cent soixante pieds six pouces et sept lignes et demi sur une profondeur de cent soixante quatre pieds trois pouces et sept lignes sur la ligne opposée, conformément à un plan annexé à un acte passé devant W. J. Castell, notaire, le 6 mars 1872.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 janv—13 20 27—3 10 14 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs E. O. Martinstein et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,749—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et la Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, le SAMEDI, 31 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un terrain situé en cette ville, rue Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe, [et la rue du fond étant la rue Royale,] désigné par le No 1 sur un plan de Louis Surgi, le 16me jour d'avril 1847, ayant, au pied américain, vingt-trois pieds quatre lignes de façade rue Bourbon sur une profondeur de cent quarante pieds sept pouces sur la limite qui le sépare des terrains Nos un, deux et trois et l'autre côté ayant la même profondeur mais se rétrécissant de deux pieds à une distance de cinquante huit pieds onze pouces et mesurant vingt un pieds sur la limite inférieure; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ensemble avec cent vingt-cinq (125) actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en nantissement, attachées à la dite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions: comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit deux cent dix neuf dollars, montant du prêt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er mai 1881 et de plus la somme de deux mille deux cents cinquante piastres le montant des contributions sur les dites actions du fonds capital, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1883, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1884, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1885, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1886, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1887, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1888, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges de cette affaire, la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué non encore due, mais dont le paiement peut être demandé sujet à la charte et les lois de la banque, à savoir: la somme de neuf mille piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20déc—20—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une épicerie de choix.

Thomas H. Galway vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,965.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 24 janvier 1891, à 11 heures A. M., il sera vendu coin des rues Claiborne et St-Louis, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 19 janvier 1891, dans l'affaire ci-dessus le contenu du dit local comprenant:
Un lot de de groceries de choix de famille, etc.
Conditions—Comptant.
21 janv—21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Argenterie, Joaillerie, etc.

Succession de Mme Emilyne Bynum, veuve de Jesse A. Bynum.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 31,702.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 31 janvier 1891, à 10 heures et demie précises A. M., il sera vendu à l'encan, au No 92 de l'avenue de la Louisiane, coin S. E. de Laurel, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 janvier 1891, pour le compte de la susdite succession, des meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher, de l'argenterie, du plaqué, de la joaillerie, etc., etc., ainsi qu'il appert d'un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
20 jan—20 24 28 31

PAS DE LIMITE.

3 Ameublements de chambre à coucher neufs—lits Victoria.
2 Ameublements de chambre à coucher—lits Victoria (presque neufs).
3 Ameublements de salon, neuf—bois de noyer noir (dernier genre).
2 Sideboards (vaisselliers) neufs en chêne, dessus en marbre et B. W.
1 Table à extension neuve.
1 Lounge, (il neuf), porte-chapeau, tables de bureau, nattes, pendules en marbre, etc., etc.

IL SERA VENDU, MERCREDI, 21 janvier, à 11 heures A. M., à la partie inférieure du No 3 1/2 de la rue Carondelet, près Canal, pour ce qu'ils rapporteront, les articles énumérés plus haut. SPEAR & ESCOFFIER, Encanteurs.
20 janv—2f 3 1/2 rue Carondelet.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix dans le 1er district, près du Marché Poydras,

No 301 rue Girod, entre Franklin et Liberté.

Succession de Luther F. Tower.—No 28,774.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur.—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 14 février 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D. daté du 28 avril 1890, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, désigné par le No 31 sur un plan de L. Bringier, daté du 20 avril 1836, le dit lot mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages et à deux corps de logis avec quatre chambres de chaque côté, une cuisine à 2 étages ayant deux chambres de chaque côté, citerne, hydrant, lieux d'aisances, etc. connu par le numéro municipal No 301 rue Girod.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur devant payer les taxes de 1890 en outre du prix de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire aux frais des acquéreurs.
10 janv.—10 17 26 31—fév 7 14

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chevaux, Mulets, Wagons d'Express, Dray, etc., à l'encan.

James Tierney vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 31,847.

PAR A. BRIGNONI Encanteur—Bureau, No 36 rue Royale—MARDI 27 janvier 1891, à 11 heures A. M., au No 326 de la rue Félicité en en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile, Division A, en date du 12 janvier 1891, il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir:
5 chevaux, 2 mulets, 1 poulain, 9 charrettes, 1 dray, 1 jeu de harnais.
Conditions—Comptant.
16jan—16 18 26 27

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. Le seule valeur qui restait alors et dont on pouvait obtenir un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de E. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été intentée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu le dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM.
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency)

M. Armstein,	A. M. Agelasto,
F. Alpuente,	A. Aleixier,
Joseph Bass,	Joseph Brugers,
A. Barbi & Co.,	Dr. J. Bordes
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm. succ.
S. Benjamin & Co,	A. Bodenit & Co.,
Lou. Balloo,	Bercier & De Smet,
L. Bebelet,	F. Baldon,
J. Branden,	F. Bruce,
J. F. Barthelemy,	Louis Bauer,
Bernie & Bro.,	E. Beltran,
G. Barbe,	E. B. Beriade,
J. A. Blaffer & Co,	W. Alexandre Bosse,
Jean Ballencie,	J. A. Berdaunt
Samuel Bandera,	Comagerie & Lambert
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amedie Couturie,	P. Caro
Lacy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller
P. Casso, agent,	P. Casso,
Eugene Coulon,	M. Connell,
J. Cascard,	L. Chaboet
J. H. Chinet,	Herman Curtius,
Louis Chaslain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lemanissé,
Mme Louis De Galle,	P. Duchesne,
T. B. Dunbar,	A. Dusmotte,
P. Dejan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Salter Hart & Co.
Dominique Doux,	George Dugan,
G. Drouet,	G. M. Dell,
A. Dumestre,	M. T. Ducros
Duvallier & Co,	A. De Sainte Gême,
A. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. B. Fleites,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	Fusch,
Fritz & Branden,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Fallon,
Gustave Furate,	R. C. Heinous,
Faiber & Gonsenheim,	G. R. Finalay,
Mme Gust. Fournade,	Joseph Guenghelmer
Joseph Getzinger,	Generally & Allen,
T. Generally,	A. Granchy,
Isadore Gerand,	Fred Good
Goldenbow & Kelly,	Mme Arecie Galvand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard German,
E. Guinault,	J. Gardell,
B. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Hemans & Co.,	George Hew, M. D.,
Mme Anna Hill,	E. Hearns,
O. C. Holts,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Imman Aycock & Co
Johnson & Mansett,	G. R. Johnson,
Jeannenaud & Co,	J. M. Justiniani,
E. Jahrens,	F. Jossfield,
Harriet Johnson,	Emilie Kern,
G. W. Kullender,	Kendig & Co.,
Dr E. Kannemann,	Amédée Léaument,
Joseph Larrieu,	E. Laplace,
M. Lamason,	E. Laviniscon,
G. L'Hote & Co,	La Equit. Life Ins.
Edward Lischy,	Long & Bernheimer,
Labouisse & Dohis,	Mme & J. B. Lepreste, Suc
T. Lafon,	Le Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lamie,
F. Mantonne & Co,	Charles Mansen,
J. J. Montein,	J. Mendin,
M. Mann,	E. Musgrove, agent,
P. Mason,	G. M. Mangin,
J. G. Monroe, curator,	Maignan & Laborde,
Chas Massion, Succ. de	J. Menaud,
Philip McCabe,	T. Moran,
Lucien Maile,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	E. Marks,
Michael Mellions,	Bernie Nivette,
Norton & Bell,	Frank Oberhauser,
A. Olivier & Co,	H. D. Ogden executeur
E. Pablo,	E. P. Pernsly, agent,
Mme Anna Perigné,	Pritchard & Beckham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
E. Pettarre,	E. B. Packard,
A. Pallacie,	E. Pellet,
P. Pons,	Planters Cotton Press
A. Quintero Fils	E. Rabasse,
E. Roger & Co.	J. Raviera,
J. Strue,	Mme Anna Saron,
J. H. Serratin,	William Swoote,
G. Schmidt,	Southern Ramie Culture
Surano,	Assn.
E. Smith,	Swarbacker & Dryer,
M. Soot,	H. F. Stencken,
Smith & Co,	Schneider & Zuberbier,
F Shanks,	J. Sheffield & Co.
E. R. Symart,	G. Sharry,
J. B. Seelari Schuller,	J. J. Stewart,
David Stewart,	F. Sharbier,
Mme M. E.	O. H. Singleton,
E. F. Schmidsenbe,	Alfred Shaw,
Nicholas Th	T. Tomanthe
A. Tessen	E. A. Tornebaum
[illegible]	E. Todd & Co.
W. Van Benthuysen,	E. A. Tyler,
E. Vannier,	M. A. Vogel,
Philip Volante,	[illegible]
[illegible]	[illegible]
William Waggaman & Mosely	[illegible]
[illegible]	[illegible]

PAR MACON, DENYS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin à trois étages près du Marché Français.

Dans le centre du grand commerce qui y est concentré.

Succession de Auguste Théad et Succession de Marcel Théad.

Nos 31,356 et 31,357—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENYS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 21 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 71 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux ordres de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, signés du 15 janvier 1891, et rendus dans les successions ci-dessus mentionnées, la propriété ci-après décrite, savoir—

Le magasin et résidence en brique à trois étages, solidement construit, No 306 rue Décatur, situé dans le second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Gallatin, Hôpital et Quartier. Le lot de terre est désigné par le No 5, sur un plan déposé à l'étude de Selim Magner, ancien notaire en cette ville comme plan No —— et mesure 26 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 69 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent de la bâtisse ci-dessus, ayant un magasin en bas et entrée de côté, couloir et 9 chambres aux étages supérieurs. Chaque succession a un intérêt indivis de la moitié.

La propriété est près du marché français, rue Dumaine et conduisant, contrôlant le courant du gros des affaires dans un de nos principaux centres de commerce. Sa proximité au fleuve et au marché en fait une des propriétés les plus désirables comme placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs; le reste à 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations seront assurées et la police transférée au détenteur des billets et les acquéreurs payent les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant de dépôt du prix d'adjudication lors au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant E. Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 janv—18 24 31 fév 7 14 21

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets mobiliers à l'encan.

Lawrence H. Christesen vs Mme Katie Gilbertson et als.

No 30,774—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI 28 janvier 1891, à 11 heures A. M., en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le 9 octobre 1890 et signé le 17 octobre 1890, au local No 17 rue Marais entre Canal et Dumaine, il sera vendu à l'encan:
Les meubles de maison et effets mobiliers à la dite résidence comprenant meubles de salon, de salle à manger et chambre à coucher, le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
17 janv—17 21 25 26 27 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

D'intérêt pour les petits capitalistes.

MAISON DE RÉSIDENCE

Dans le Premier District, rues Prytanée et Magazine, rapportant de bons revenus.

Succession de Mlle Emilie Julie Green.

No 31,110—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

Vente à l'encan, à un crédit de longue échéance.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans la susdite affaire, le 3me jour de janvier 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

La maison de résidence double à deux étages en bois, Nos 134 et 136 rue Prytanée, entre Urania et Felicity, décrite comme suit: Un certain terrain ou lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Prytanée, Celeste, Urania et Polymnie; lequel terrain mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Prytanée sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. La maison touche au coin de la rue Polymnie et fait face aux élégantes demeures de MM. Magnuis, Barkley et Agar.

La rangée de quatre maisons de résidence en bois, à deux étages, Nos 486, 488 1/2, 490 et 490 1/2 rue Magazine, à l'angle nord est de la rue Orange, décrite comme suit: Un certain terrain ou morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Magazine, Orange, Race et Constance, et ayant 55 pieds de façade rue Magazine sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, [illegible] l'angle des deux dernières rues mentionnées [illegible] coin de terre est composé des terrains Nos 11 et 12 sur un plan de B. Buisson, voyer, le 7 décembre 1832.

3° La maison de résidence double à deux étages en bois, Nos 398 et 400 rue Magazine, entre Melpomène et Terpsichore, décrite comme suit: Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Terpsichore, Constance et Melpomène, désigné par le No 4 sur un certain plan de division et d'autres terrains annexés à un acte de partage passé pardevant H. B. Cénas ancien notaire en cette ville, le 30 novembre 1840. Le dit lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de 127 pieds.

4° Une rangée de trois résidences en bois à deux étages, Nos 410, 412 et 414 rue Magazine, entre Melpomène et Terpsichore désignés comme suit: Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Terpsichore, Constance et Melpomène, désignés par les Nos 7 et 8 sur le plan ci-dessus et annexé à un acte de partage passé pardevant H. B. Cénas ancien notaire, en cette ville le 30 novembre 1840; lesquels dits lots mesurent chacun 31 pieds 11 3/4 pouces de façade à la rue Magazine, sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Toutes ces résidences sont situées dans des plaisants districts de cette ville bien pavés et dans une partie bien achalandée. Accès facile au centre des affaires, par plusieurs lignes de cars et les chars des lignes et sociétés, elles sont toujours occupées par des familles respectables et riches. Ces propriétés sont vendues sujettes aux conditions de baux qui seront annoncés au moment de la vente ou avant, en s'adressant aux encanteurs.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs. La partie à crédit, s'il y en a à un et deux ans, avec billets portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles de cette année 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.
7jan—7 17 24 31 fév7

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE PLUS GRAND ATTRAIT

QUI S'OFFRE

AUX CAPITALISTES !

Un emplacement où sont réunis tous les intérêts des grands marchés de cette ville et du commerce de détail de toute la façade de la rivière.

LE HEADLIGHT

Du Marché Français qui comprend toutes les petites industries concentrées en notre ville, à l'encan à crédit.

Les fameux Magasins Rouges.
Coin des rues Dumaine et Peters.
S'imposant sur toute la Levée.
Vente péremptoire sans limite.
Succession de S. Alexander.
Vente en partage.

No 19,622—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 31 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans l'affaire ci-dessus et signé le 24 décembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, sur l'emplacement compris entre le pied de la Vieille Levée et le Chemin Public, maintenant rue Peters, entre les deux Marchés, désigné par la lettre "A" et ayant, au pied américain, 28 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du Vieux Chemin Public, maintenant rue Peters 54 pieds de profondeur sur le côté ouest de la ligne du lot No deux, ci-dessous décrit, et 56 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté est de la ligne faisant face au Marché aux Légumes, le tout conformément à un plan fait par Edgar Pilié, le 26 novembre 1854, annexé à un acte passé par devant W. J. Castell, ancien notaire, le 29 avril 1855.

2° Un autre lot de terre touchant la propriété ci-dessus décrite désigné par le No 2 sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, le 1er décembre 1833, annexé à un acte passé pardevant T. De Armas, ancien notaire, le 21 décembre 1833 et aussi désigné par le No 2 sur un plan dressé par Pilié et Murray en date du 13 mars 1855, déposé à l'étude de F. Grima, ancien notaire, lequel lot mesure au pied américain 28 pieds 2 pouces 7 lignes de face sur l'ancien Chemin Public maintenant rue Peters, 51 pieds 5 pouces et 1 ligne sur le côté vers la rue Dumaine, 54 pieds de profondeur sur le côté vers la rue St-Philippe et 28 pieds 5 pouces de face à la rue Levée.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les deux lots ci-dessus décrits, connues comme les Red Stores Nos Un et Deux et toutes les dépendances qui y appartiennent.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant [illegible]

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District.

Le cottage en bois, couvert en ardoises, d'un étage et demi, No 546 rue Dauphine.

Le cottage en bois, couvert en ardoises, No 735 rue St-Claude.

Dans l'affaire du Screwmen's Benevolent Association vs. La mineure Cecilia Williams.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE,

A des conditions faciles, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 21 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, jugement rendu le 19 juin 1890 et signé le 14 juin 1890, dossier No 29,957 dans l'affaire du Screwmen's Benevolent Association vs. La mineure Cecilia Williams, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

Le cottage No 735 rue St-Claude.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 12, borné par les rues St-Claude, anciennement Bons Enfants, Marais, anciennement Morales, Feliciana et Clouet, désigné comme lot No 13 et mesure 29 pieds 5 pouces de face à la rue St Claude sur une profondeur de 117 pieds entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations consistent d'un cottage en bois couvert en ardoises, connu comme le No 735 rue St-Claude, contenant trois chambres, citerne, etc., et se loue $6 00 par mois.

Cottage coin Dauphine et Washington.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, étant le lot No 12 de l'îlet No 164, borné par les rues Dauphine, Royale, Espagne et Washington, anciennement Poete, lequel mesure 31 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur et façade à la rue Washington de 73 pieds 1 pouce et 4 lignes, plus ou moins, desquels deux rues il forme l'encoignure.

Les améliorations consistent d'un cottage en bois couvert en ardoise d'un étage et demi et dépendance, contenant ensemble 8 chambres citerne, hangar et hydrant, et se loue à raison de $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de vente et toutes les clauses usuelles, 10 0/0 devant être payé comptant sur les lieux. Les taxes de 1891 devant être assumées par les acquéreurs en outre du prix de leurs enchères.
Les actes de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
21déc—21 28—janv 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements de choix.

Le magasin en briques à trois étages, No 31 rue Décatur, adjacent à la Banque du Peuple.

Résidence en briques à deux étages et attique, No 69 rue des Ursulines, entre les rues Royale et Bourbon.

Le cottage en bois convert en ardoises No 116 rue Kerlerec, entre les rues St-Claude et Marais.

Succession de Célestine Génois veuve de Joseph Soniat du Fossat, décédée.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 31 janvier 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 24 novembre 1890. Dossier No 31,249, pour compte de la succession de Célestine Génois, veuve de Joseph Soniat du Fossat, décédée, il sera vendu à l'enchère publique:

Le magasin en briques 31 rue Decatur.

1° Un certain lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, étant le lot No 3 de l'îlet No 30 borné par les rues Decatur Chartres, Douane et Bienville, lequel mesure 18 pieds 2 pouces de face à la rue Decatur sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 6 lignes, le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent un magasin en briques bien bâti à trois étages recouvert en ardoises connu comme le No 31 rue Decatur, avec gaz partout, externe et hydrant, occupé comme le "Crow Branch Saloon", et avec un bail jusqu'au 1er octobre 1891 à $40 par mois.

La Résidence en briques à deux étages No 69 rue des Ursulines.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, étant le lot [illegible] de l'îlet No 38, borné par les rues Ursulines, Hôpital, Royale et Bourbon, lequel mesure, au pied américain, 23 pieds de face à la rue des Ursulines sur une profondeur de 150 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent:

Une résidence en briques à deux étages avec attic et recouverte en ardoises avec une bâtisse en briques à deux étages recouverte en ardoises dans le fond, connue comme le No 69 rue des Ursulines, avec un corridor en allée et 4 chambres dans la bâtisse principale avec gaz et installations, veranda en fer devant au second étage et 6 chambres dans la bâtisse du fond, grande citerne et hydrant, cour pavée, etc., et rapportant $25 par mois.

Cottage en bois 116 rue Kerlerec.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 331 borné par les rues Kerlerec, Esplanade, St-Claude et Marais, lequel mesure au pied américain, 30 pieds de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent:

Un cottage en bois recouvert en ardoises avec dans le fond, ayant en tout 8 chambres et cabinet, avec des chambres pour laver et pour le bois, le gaz dans la maison principale et dans le fond, citerne et hydrant, et rapportant $18 par mois.

Les propriétés ci-dessus sont toutes en bon état et réparées, et peuvent être inspectées avec une carte des encanteurs, et les mesures, etc., sont conformément à des plans qui peuvent être vus au bureau de la vente.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acheteurs, et la balance à 1 an, ou à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente, avec hypothèque spéciale et lien de vendeur, l'hypothèque embrasse le "pacte de non alienando", assurance, frais d'avocats et toutes les autres clauses de garanties usuelles. Les divers acheteurs assumeront, en outre de leurs enchères les taxes pour l'année 1891, et feront un dépôt d'argent de 10 0/0 au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
28 déc—28—jan 4 11 18 25 31

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour les affaires et Résidence,

Coin des rues Laurel et Antonine.

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

No 31,606—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—SAMEDI, 14 février 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, dans l'affaire de la succession de John Schafer et Aloise Michael, sa femme, daté le 3 janvier 1891, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Antonine, Laurel, Constance et Foucher, formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Laurel, sur 107 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, le tout plus ou moins.

Ensemble avec la maison en bois, à un étage, au coin des rues Laurel et Antonine, subdivisée en magasin et résidence, bâtisses pour écurie, citerne, etc. Bon emplacement, le voisinage s'améliorant rapidement.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de l'année courante.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant E. H. Downing, notaire
Dix pour cent déposé à la vente.
11 jan—11 17 24 31—fév 7 14

PAR ONORATO & STUART

ANNONCE JUDICIAIRE.

Morceau de terre de valeur dans la paroisse Catahoula.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de E. W. Troegel vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 30,651.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 7 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un morceau indivis de l'intérêt de l'insolvable E. W. Troegel, dans et à un certain morceau de terre situé dans la paroisse Catahoula, acquis par le dit insolvable conjointement avec A. H. Renshaw des Etats-Unis, et décrit comme ci-dessous: Le N. E. un quatrième du N. E. 1/4 de la section 26, et le S. W. 1/4 du N. E. 1/4 et N. W. 1/4 du S. E. 1/4 de la section 31, le tout dans T. 10, N. R. 5, 120 40-100 d'acres.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 janvier 1891, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure de l'avenue Washington et de la rue Derbigny, 4ème district—La vacherie de Gabriel Chesique, se composant de 13 belles vaches laitières fraîches en lait, 3 chevaux, 1 charrette à lait, 1 dito à provisions, les harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la laiterie.
La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions—Jusqu'à $50 comptant; au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
21 jan—

Propriété rue Claiborne, près de l'Esplanade, et terrains près du Chemin de la Métairie.

Succession de Robert J. Mer.

Cour Civile de District, Dossier No 30,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 7 février 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er décembre 1890—
Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre d'une forme triangulaire avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le second district, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou—désigné par la lettre B, d'après un croquis-plan fait par Geo. H. Grandjean, le 3 juillet 1887 Lequel lot mesure, d'après le dit croquis plan, 60 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne, 61 pieds 8 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond, 30 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade et 18 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne vers le Chemin du Bayou.

2° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues St-David, St-Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton. Lesquels lots mesurent Nos 1 et 10 chacun 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton; les lots Nos 2 à 9 inclusivement 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton, et lesquels dits lots Nos 1 à 10 inclusivement ont 132 pieds de profondeur respectivement. Les lots Nos 11 à 15, 129 pieds de face à la rue St-Pierre sur 123 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur, et le lot No 16, 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St-Pierre.
Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.
Conditions, comptant. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé.
Actes de vente pardevant L. A. Martinet, notaire.
7 jan—7 10 17 24 31—7 fév

Terrain rue St-Philippe, terres dans la paroisse St-Tammany et actions.

Succession de Martin Wyss.

Cour Civile de District, dossier No 31,297.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 février 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 janvier 1891—

1° Un lot de terre avec toutes améliorations qui en dépendent situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Philippe, Ursulines, Prieur et Johnson, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 96 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur.

Propriété dans la paroisse St-Tammany.

2° Toute cette portion de terre connue sous le nom de "Braxton Loyd tract" située dans la paroisse St Tammany, en cet Etat, suivant plan d'après un plan ou croquis fait par W. J. McCulloch, arpenteur, le 26 juin 1869. Laquelle portion de terre se trouve à l'est de la ligne B F, d'après le dit croquis plan et est désignée par les lettres B, C, D, I, J, K, L et B, contenant 380 11/100 acres. La présente propriété se trouve au "Chinchuba Creek" Greensburg District Section 38, Township 7, range et est. Etant la même propriété acquise par le défunt de Gabriel Dabon, par acte passé pardevant Wm Kennedy, député commis et ex-officio notaire, le 31 janvier 1887, enregistré dans la paroisse St-Tammany, Lne., bureau des aliénations Livre H., folios 45, 46 et 47.

Aussi 10 actions du Peoples Homestead Association de $200 chacune—Série 7.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.
7 janv—7 10 17 24 31—7 fév

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sites pour bâtir de valeur

—A—

Alger, ou cinquième district

100 TERRAINS

Attenant aux ateliers du Southern Pacific Railroad Company et d'autres industries.

Succession de W. L. Palmer.

No 25,158—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. E. Robinson, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 24 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 décembre 1890, Dossier No 25,158, pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu:

1° Un certain îlet de terre situé dans le cinquième District de cette ville, désigné par le No 42 et borné par les avenues Pacifique et Elmire et les rues Thayer et Peter, divisé en vingt-cinq lots, numérotés de 1 à 25 inclusivement et mesurant comme suit: Les lots 1 à 8, inclusivement, se touchent et mesurent chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur. Le dit lot No 1 forme le coin de la rue Thayer et de l'avenue Pacifique. Le lot No 9 forme le coin de la rue Thayer et de l'avenue Elmire et mesure 28 pieds de face à la rue Thayer sur 126 pieds de profondeur et de face à l'avenue Elmire.

Les lots Nos 10 à 17, inclusivement, se touchent et mesurent chacun 30 pieds 6 pouces 6 3/4 lignes de face à l'avenue Elmire, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur. Le dit lot No 17 forme le coin de l'avenue Elmire et de la rue Peter. Le lot No 18 forme le coin de l'avenue Pacifique et de la rue Peter et mesure 30 pieds 6 pouces et 6 3/4 lignes de face à l'avenue Pacifique, sur une profondeur et façade sur la rue Peter de 123 pieds 8 pouces. Les lots 19 à 25 inclusivement se touchent et mesurent chacun 30 pieds 6 pouces 6 3/4 lignes de face à l'avenue Pacifique, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

2° Un certain îlet de terre situé dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 113 et borné par les avenues Pacifique et Atlantique et les rues Market et Evelina, divisé en 21 lots de 1 à 21 inclusivement lesquels mesurent comme suit: de 1 à 6 inclusivement mesurent chacun 29 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Atlantique, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur. Le lot No 1 forme le coin de la rue Evelina et de l'avenue Atlantique. Les lots 7 à 14 inclusivement mesurent chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Market, sur 120 pieds de profondeur, le lot No 7 forme le coin de la rue Market et de l'avenue Atlantique.

Le lot No 15 forme le coin de la rue Market et de l'avenue Pacifique et mesure 28 pieds de face à la rue Market sur une profondeur et façade à l'avenue Pacifique de 126 pieds. Les lots 16 à 21 inclusivement mesurent chacun 29 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Pacifique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur. Le lot No 21 forme le coin de l'avenue Pacifique et de la rue Evelina le tout plus ou moins entre lignes parallèles.

3° Un certain carré d'îlet situé dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 160 et borné par les avenues Pacifique et Elmire et les rues Newton et Homer, divisé en 20 terrains et numérotés de 1 à 20 inclusivement et mesurant comme suit: le terrain No 1 forme le coin de l'avenue Pacific et de la rue Homer et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Pacific sur une profondeur et façade rue Homer de 123 pieds 8 pouces. Les terrains de 2 à 9 tous deux compris se touchant tous et mesurent chacun, 32 pieds 3 pouces de façade avenue Pacific sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces Le terrain No 10 forme le coin de l'avenue Pacific et de la rue Newton et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Pacific sur une profondeur et façade rue Newton de 123 pieds 8 pouces.

Le terrain No 11 forme le coin de l'avenue Elmire et de la rue Newton et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Elmire, sur une profondeur et façade rue Newton de 123 pieds 8 pouces. Les terrains de 12 à 19, les deux compris, se touchent, et mesurent, chacun, 32 pieds 3 pouces de façade avenue Elmire, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces. Le terrain No 20 forme le coin de l'avenue Elmire et de la rue Homer, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade l'avenue Elmire, sur une profondeur et façade rue Homer de 123 pieds 8 pouces, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

4° Un certain carré d'îlet situé dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 176 et borné par les avenues Pacifique et Atlantique, les rues Newton et Decatur, et divisé en 20 terrains de 1 à 20 inclusivement, et mesurent comme suit: le terrain No 1 forme le coin de l'avenue Atlantique et de la rue Newton, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade à l'avenue Atlantique, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces rue Newton. Les terrains de 2 à 9, les deux compris, se touchent et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces de façade avenue Atlantique, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces. Le terrain No 10 forme le coin de l'avenue Atlantique et de la rue Decatur, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Atlantique, sur une profondeur et façade rue Decatur de 123 pieds 8 pouces.

Le terrain No 11 forme le coin de l'avenue Pacifique et de la rue Decatur, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Pacific, sur une profondeur et façade rue Decatur de 123 pieds 8 pouces. Les terrains de 12 à 19, tous deux compris, se touchent et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces de façade avenue Pacific, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces. Le terrain No 20 forme le coin de l'avenue Pacific et de la rue Newton, et mesure 32 pieds 1 pouce et 5 lignes de façade avenue Pacific, sur une profondeur et façade rue Newton de 123 pieds 8 pouces.

5° Un certain carré d'îlet situé dans le cinquième district de cette ville, connu comme le carré d'îlet No 239 borné par les avenues Elmire et Pacifique et les rues [illegible] [illegible]

Conditions—Un quart comptant, [illegible]

Les actes de vente [illegible]
20 décembre [illegible]